TERMES DE REFERENCES

Facilitation d'un procédé préparatoire pour le Développement d'une Position Commune de SADC pour CITES COP18 (du 23 mai au 3 juin 2019)

1. Fond

Les États Membres de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) ont entre autres exigé que le Secrétariat de SADC de leur conseiller et leur guider dans la gestion de l'environnement, les ressources naturelles et la faune. La Convention sur Le Commerce International en Espèce Menacée de la Faune et de la Flore Sauvages (CITES) est l'Accord Environnemental Multilatéral (MEA) qui est désigné pour régir les échanges insoutenables des espèces d'animal et végétal sauvages. Avec 183 parties, le CITES est l'un des établissements de conservation de faune les plus importants pour le règlement du commerce dans plus de 36.000 espèces des végétaux et animaux, y compris leurs produits et dérivés.

Tous les 15 Etats membres de SADC, aussi bien que les Îles Comores sont des signataires au CITES et ont nommé les points focaux nationaux au CITES.

En préparation à la 17ème conférence précédente des parties (COP) tenues du 24 septembre au 5 octobre 2016 (CITES COP17), le Secrétariat de SADC a soutenu ses Etats Membres dans leurs négociations en facilitant un processus pour développer et ratifier une position commune régionale de SADC pour CITES COP17. L'identification de l'importance de telles négociations régionales, des Ministres de SADC responsables de l'Environnement et les Ressources Naturelles, Pêche et Aquiculture et Tourisme lors de leur Réunion des Ministres Conjointe en novembre 2017 a dirigé le Secrétariat de SADC à aider à développer une position commune pour la 18ème COP de CITES (CITES COP18), pour être tenu du 23 mai au 3 juin 2019 à Colombo, Sri Lanka. Les ministres ont proposé la feuille de route suivante pour le développement d'une position commune régionale pour le CITES COP18:

- (i) Le Comité Technique de la Faune de SADC doit se réunir pendant la première moitié de 2018 pour discuter les questions clés à considérer pour la position commune régionale;
- (ii) Le Secrétariat doit faciliter le développement d'une position commune régionale d'ébauche sur la libération de l'ordre du jour de la COP 18 ;
- (iii) Le Comité Technique de la Faune de SADC doit valider l'ébauche de la position commune régionale ; et
- (iv) Les Ministres de l'Environnement et des Ressources Naturelles de SADC doivent approuver la position commune avant mai 2019.

 l'exécution du Protocole relatif à la Conservation de Faune et à lopplication de la Loi et du Protocole relatif à la Foresterie ; la stratégie de lopplication de la Loi et donti-Braconnage de SADC (2016-2021) ; aussi bien que le programme franchissant les frontières de régions de conservation de SADC.

Le développement d'une position commune de SADC pour CITES COP18 consolidera le consensus d'Etats membres sur les questions importantes de CITES et adressera des conflits d'intérêt potentiels entre les Etats membres, aussi bien qu'améliorer la transparence du vote contribuant de ce fait à la conservation des ressources naturelles à travers la région de SADC. Une position commune de SADC au CITES permettra plus loin à des Etats membres de SADC d'aligner des politiques et des stratégies à l'utilisation viable des ressources naturelles et à la gestion du commerce international dans le spécimen de la flore sauvage et de la faune à travers la région de SADC. En conséquence le programme de TUPNR a mobilisé des fonds pour soutenir la SADC pour engager les services d'un conseiller et pour assembler deux ateliers consultatifs régionaux pour préparer les Etats membres de SADC pour le CITES COP18.

C'est dans cette perspective que le programme de TUPNR cherche les services d'un Conseiller Individuel pour guider des Etats Membres de SADC dans le processus préparatoire menant à CITES COP18 et pour faciliter leur développement d'un document de position commune. On s'attend à ce que le conseiller effectue la rédaction des documents préparatoires appropriés ; faciliter deux ateliers régionaux et pour développer une position commune de SADC pour CITES COP18, sous la direction du Secrétariat de SADC. En outre on s'attend à ce que le conseiller sélectionné s'occupe du CITES COP18 pour fournir le support technique aux Etats membres de SADC. Le conseiller sélectionné entamera un contrat avec GIZ.

2. Reportage

Le conseiller sélectionné fera rapport au projet de TUPNR de SADC/GIZ et de FANR. Les documents de production de la tâche doivent être soumis dans le format électronique, en anglais.

3. Services à livrer par le conseiller

Le conseiller individuel guidera des Etats membres de SADC dans les négociations menant à CITES COP18 et préparera tous les documents appropriés de pre-COP18. Il / elle soutiendra les préparations et l'organisation de deux ateliers régionaux pour développer et finaliser une position commune de SADC menant à CITES COP18. Le conseiller entreprendra des tâches y compris les suivants :

Tâche

Établir un rapport de commencement qui inclura un horaire de travail avec des tâches, des prestations fournies et des délais spécifiques

Présenter le rapport de commencement à une Réunion de Démarrage, présidée par la FANR de SADC ; et convenir des dispositions logistiques nécessaires pour l'exécution de

la tâche, y compris l'engagement avec les Etats Membres de SADC, le Secrétariat de CITES et d'autres dépositaires appropriés

Développement de conception régionale d'atelier en coopération avec la FANR de SADC basée sur les sorties prévues définies

Consultations de Pré-atelier avec des Etats membres, de préférence par l'intermédiaire de questionnaire.

Faciliter le premier atelier consultatif à tenir en septembre 2018 et mener les démarches à bonne fin d'atelier

Soutenir la préparation d'un projet d'une position commune de SADC pour CITES COP18 suivant le premier atelier consultatif

Préparer et compiler les documents appropriés de réunion en préparation du deuxième atelier consultatif régional pour être tenu en janvier / février 2019

Faciliter l'atelier consultatif en second lieu régional programmé pour janvier / février 2019 et mener les démarches à bonne fin d'atelier.

Préparer et finaliser lébauche de la position commune de SADC d'ébauche pour CITES COP18

Soumettre la version finale de la position commune de SADC pour CITES COP18 au Secrétariat de SADC

Déplacement et participation comme personne de ressource et présentation de la position commune au Comité Technique de la Faune de SADC / à la Réunion au niveau Ministérial des Ministres de SADC qui sont responsables pour la Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune pour approuver la position.

Assister au CITES COP18 pour soutenir le Secrétariat de SADC et les Etats Membres au cours des négociations et les réunions consultatives quotidiennes

Compte rendu succinct de participation de SADC à CITES COP18 comprenant des recommandations pour l'appui du secrétariat de SADC à lævenir

4. Prestations fournies

- (i) Rapport de commencement
- (ii) Documents préparatoires reflétant des perspectives de SADC en vue du premier atelier consultatif à tenir en septembre 2018
- (iii) Démarches d'atelier du premier atelier consultatif régional
- (iv) Position commune d'ébauche pour CITES COP18 résultant du premier atelier régional
- (v) Démarches d'atelier du deuxième atelier consultatif régional
- (vi) Version finale de la Position commune pour CITES COP18
- (vii) Compte rendu succinct de participation d'Etats membres de secrétariat et de SADC à CITES COP18

5. Qualifications du conseiller individuel

Le conseiller aura au moins une expérience à long terme

- de diriger de grands hauts et de plus haut niveau processus consultatifs à partenaires multiples (ministres y compris et chef d'Etat)
- des démarches et des processus des réunions de CITES, y compris des négociations d'Etat membre et des procédures de politique
- en faisant face aux aspects législatifs et politiques fortement complexes concernant le commerce de faune, la conservation et l'exécution du CITES en Afrique méridionale et
- de la facilitation d'atelier avec les participants divers avec de divers niveaux des milieux techniques aussi bien que politiques
- de fournir l'aide impartiale dans des processus consultatifs multinational

Le conseiller doit avoir les qualifications suivantes :

- (i) Maîtrise en Sciences ou un doctorat dans la Gestion de Faune ou des Ressources Naturelles ; Relations Internationales ; Loi ; ou domaine relatif ;
- (ii) Citoyen de SADC ou Résident Permanent dans la région de SADC (avec permit de résidence valide)

- (iii) Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion de faune, échanges des produits d'espèces, élaboration des politiques, ou stratégies, et principales négociations liées à lautilisation viable et le commerce en faune ;
- (iv) La connaissance profonde des accords environnementaux multilatéraux liés aux ressources naturelles et aux échanges des produits d'espèces, en particulier CITES, y compris l'expérience professionnelle avec un large éventail des rapports de réunions de CITES ;
- (v) La bonne connaissance de l'utilisation viable des ressources naturelles et le commerce international dans les spécimens des animaux et végétaux sauvages ;
- (vi) La bonne connaissance de la région de SADC et de ses ressources naturelles comprenant la conservation de faune publiée en Afrique Australe ;
- (vii) La bonne connaissance des politiques de SADC se rapportant aux MEAs, spécifiquement liée aux ressources naturelles et aux échanges des produits d'espèces;
- (viii) La capacité démontrée d'établir des priorités et de prévoir, organiser les éléments de travail dans un environnement complexe, dynamique et fortement politisé; qualifications fortes de coordination;
- (ix) Excellentes qualifications interpersonnelles de relations et de communications ;
- (x) Qualifications techniques élevées dans la facilitation des ateliers pour la consultation avec les dépositaires divers ;
- (xi) Expérience de principales négociations, de planification stratégique, de projet de programme et/ou de formulation de politique ;
- (xii) L'excellente écriture et aptitudes à sæxprimer en anglais, la connaissance du français ou du portugais est un avantage supplémentaire ;

6. Confidentialité

Le conseiller se conformera aux conditions générales du contrat de GIZ et sera conscient de son devoir de la fidélité et de la confidentialité reliées à ces relations contractuelles.

En outre le conseiller ne fera pas partie d'aucune délégation de Partie à CITES COP18.

7. Affectation et voyage.

Le conseiller individuel travaillera de son pays d'origine respectif avec des visites au secrétariat de SADC à Gaborone, au Botswana, à Windhoek, en Namibie et probablement à Johannesburg, Afrique du Sud. Pour ces voyages de travail où la destination n'est pas claire encore, incluez svp les deux destinations dans votre offre financière. En outre le conseiller s'occupera de CITES COP18 à Colombo, Sri Lanka. L'entrepreneur prendra toutes les dispositions logistiques (pour transport y compris, logement, visas et autorisations, etc.) elles-mêmes. Les coûts maximums proposés pour ces derniers seront inclus dans l'offre financière et remboursés contre des preuves. Les voyages suivants sont actuellement prévus :

- Réunion d'une journée de commencement avec SADC/GIZ, à Gaborone, au Botswana (juin 2018);
- Première atelier consultatif régionale de deux jours, à Windhoek, en Namibie ou à Johannesburg, en Afrique du Sud (septembre 2018);
- Réunion d'une journée du Comité Technique de Faune de SADC (au besoin), à Windhoek, en Namibie ou à Johannesburg, en Afrique du Sud (novembre 2018);
- Deuxième atelier consultative régionale de deux jours, à Windhoek, en Namibie ou à Johannesburg, en Afrique du Sud (janvier / février 2019);
- Réunion d'une journée avec SADC/GIZ, à Gaborone, au Botswana (à être communiqué, au besoin);
- Réunion d'une journée, au niveau Ministérial, des Ministres responsables de la Gestion de Ressource Naturelle et de la Faune (au besoin), à Colombo, en Sri Lanka (21 mai 2019); et
- 11 jours / Participation à CITES COP18 du 23 mai au 3 juin 2019, à Colombo, en Sri Lanka.

8. Calendrier et période de la consultation

Le conseiller individuel ne dépassera pas 50 jours ouvrables réparti sur une période allant de juin 2018 à juillet 2019 pour entreprendre les tâches décrites dans le paragraphe 3.